

AVIS PUBLIC

Projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie

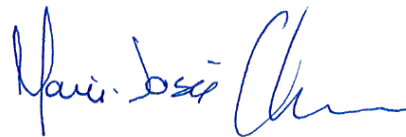
Un avis de motion a été donné et un projet de règlement portant le numéro 307-2022 intitulé : *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie* a été présenté par madame la conseillère, Francine Ranger, lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2022.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, l'abus de confiance et la malversation, l'après-mandat, le respect et la civilité ainsi que l'honneur et la dignité liés à la fonction d'élu municipal. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le **lundi 2 mai 2022 à 19 h** au lieu ordinaire des séances, soit à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 5 avril 2022.



Marie-Josée Charron, greffière